



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SUD-OUEST EN BREF

Numéro 9: novembre/décembre 2018

BREVES

- **Droit à l'image:** rappel des règles notamment lors de diffusion sur les réseaux sociaux.

Il existe un GO (GO/RS), encore faudrait-il y trouver ce que l'on demande! En résumé, si vous ne souhaitez pas figurer sur la photo collective, vous devez en demander le retrait.

- **Préparation à la retraite:** contacts à privilégier.

Il existe des ...GO (non ce n'est pas une blague) GO/DAR, GO/retraite, une boîte mail anticipation.retraite@arkéa.com et tout de même la GRH de proximité (l'humain au centre de la relation.).

- **Véhicule de service:** Règles de stationnement.

Devinez quoi, allez sur GO/fraispro !

Peut-on utiliser le véhicule pour déposer ses enfants à l'école, faire du co-voiturage...

L'entreprise tolère un détour pour les besoins de la vie courante. Le transport de passagers doit rester occasionnel et concourir à la mission. Oubliez BlaBlaCar et les auto-stoppeurs....

- **Du TLA au CDR (centre de relations):**

Un constat: le taux de prise d'appels génériques n'est que de 67%, quand celui des appels qualifiés (ANVP, Assistance banque à distance...) flirte avec les 90%. D'où le projet CEM: le routage des appels sera effectué selon des règles définies soit vers le CDR soit vers le conseiller (CCM/Pôle). Vive les années 80!

Vos Elus:

Patricia Laurier
Nathalie Nouaud
Céline Pierre
Coryse Barberin

René Rastoll
Régis Cazajous
Jean-Luc Lochon
Céline Prévot

A LA UNE

RETRAITES

La CFDT dénonce les mesures gouvernementales annoncées

L'annonce par le Premier ministre d'une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation en 2019 relève d'une logique budgétaire injuste et inquiétante pour les retraités. Cette mesure est injuste parce qu'elle pénalise une fois de plus les retraités, notamment les plus basses pensions. Les pensions déjà bloquées en 2018 n'augmenteraient que de 0,3% pour 2019 et 2020 alors que l'inflation vient de passer les 2% en rythme annuel.

Cette dégradation du pouvoir d'achat des pensions vient s'ajouter aux ponctions opérées par la hausse de la CSG de 1,7% dont les effets n'ont pas été corrigés pour les retraités. En effet, le gouvernement est resté sourd aux propositions de la CFDT, notamment à celle de supprimer au moins 1% de cotisation maladie sur les retraites complémentaires des salariés du secteur privé.

La décision du gouvernement fait du pouvoir d'achat des retraités une simple variable d'ajustement de court terme des finances publiques alors que l'indexation sur les prix les prive déjà du partage des fruits de la croissance. Au-delà, et à l'aube d'une réforme d'ampleur des régimes de retraite, ce sont les intentions du gouvernement qui interrogent.

Veut-il refonder le système pour le rendre plus juste et plus sécurisant ou veut-il simplement faire des économies ? Veut-il raffermir le pacte social autour des retraites ou veut-il appauvrir les retraités et accroître le scepticisme des jeunes dans l'avenir des retraites ?

Pour sa part, la CFDT revendique une évolution solidaire des revenus des actifs et des retraités. Elle ne laissera pas se faire une réforme des retraites sans exiger des engagements pour une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance.

INFO

C'était en 1968, il y a 50 ans:

Le 27 décembre, loi sur la section syndicale d'entreprise.

Les syndicats peuvent constituer des sections syndicales et désigner des délégués syndicaux au sein des entreprises. Jusqu'à présent, les dispositions conventionnelles aménageant les activités du syndicat sur les lieux de travail restaient rares. Cette loi consacre non seulement une liberté d'expression et d'action du syndicat dans l'entreprise, mais aussi une institution proprement syndicale (le délégué syndical) aux côtés des institutions élues (délégués du personnel et comité d'entreprise). Elle est enfin le socle de la promotion future de la négociation collective d'entreprise.

Un mois-un accord : Temps partiel choisi

L'accord triennal signé fin 2015 arrive à échéance. L'objectif de 10% ne sera pas atteint (la direction voit son perf&co s'éloigner). Alors que d'autres établissements dépassent les 10%, nous flirterons avec les 8%. Certains salariés s'autocensurent mais est-ce l'unique explication?